

# Projet d'établissement

## Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)



Type et Nom de l'établissement : Service d'Accueil Familial « Les Narcisses »

Nombre de places : 42

Adresse : 615 avenue de Montpellier, 34970 Lattes

☎ 04 / 67 / 64 / 02 / 31

E-mail : ccas.accueiffamilial @ville-lattes.fr

Nom du gestionnaire : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lattes

Statut du gestionnaire : établissement public

Date : 27/02/2023

Cachet, signature



## SOMMAIRE

<i>Introduction</i> .....	3
<i>I. Le projet d'accueil</i> .....	3
A. Les prestations d'accueil proposées .....	3
B. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap ..3	
<i>II. Les compétences professionnelles mobilisées</i> .....	5
A. L'équipe et les intervenants .....	5
B. Le travail d'équipe .....	6
C. L'analyse des pratiques professionnelles et la formation.....	6
<i>III. Projet éducatif</i> .....	7
A. L'accueil.....	7
B. Le soin .....	8
C. Le développement, le bien-être et l'éveil .....	9
<i>IV. Le projet social et le développement durable</i> .....	11
A. Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs .....	11
B. Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement.....	11
C. Les actions de soutien à la parentalité .....	12
D. Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle .....	13
E. La démarche en faveur du développement durable.....	13
<i>Conclusion</i> .....	14

# Introduction

Le service d'accueil familial est un établissement qui propose un accueil des enfants au domicile d'assistantes maternelles agréées, associé à des temps de regroupement pour des activités d'éveil. Celles-ci travaillent au sein d'une équipe qui s'articule autour de valeurs pédagogiques ayant comme axe principal l'activité autonome et spontanée de l'enfant.

## I. Le projet d'accueil

### A. Les prestations d'accueil proposées

**Type d'établissement :**

Accueil familial

Gestionnaire : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lattes, établissement public

**Mode de fonctionnement :**

Financement par la Caf au moyen de la prestation de service unique (PSU) versée directement au gestionnaire, par les participations familiales et par des ressources propres.

**Capacité d'accueil :**

42 places du lundi au vendredi de 7h30 à 19h, pour l'accueil des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans révolus.

**Types d'accueil réalisés :**

- L'accueil régulier : un contrat d'accueil régulier précise les jours et les horaires d'accueil hebdomadaires de l'enfant selon les besoins de la famille. ;
- L'accueil occasionnel : l'enfant sera accueilli de façon ponctuelle et non récurrente. Les créneaux proposés sont variables en fonction des absences des enfants en accueil régulier (congs, maladie, ...) ;
- L'accueil d'urgence : un accueil en « *urgence* » peut être sollicité auprès de la direction pour des motifs exceptionnels. Une place pourra être proposée selon les disponibilités de la crèche et les besoins de la famille, pour une durée limitée dans le temps.

### B. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

*« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelque soit ma situation ou celle de ma famille »*

Principe 1 de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Notre établissement s'inscrit dans une démarche de valorisation et d'inclusion des enfants qui ont des besoins spécifiques, notamment parce qu'ils sont en situation de handicap ou vivent avec une maladie chronique.

Le médecin de crèche, référent santé et accueil inclusif, joue un rôle important dans l'accueil de ces enfants. Il travaille en collaboration avec les professionnels titulaires d'un diplôme d'Etat d'infirmier-puériculteur ou d'infirmier présents au sein de l'établissement, les professionnels de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et autres acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap.

Il peut, avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant, consulter le médecin traitant de celui-ci.

Soutenu par la puéricultrice directrice, ses missions sont de :

- Informer, sensibiliser et conseiller les équipes en matière de santé ;
- Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement les différents protocoles de soins ;
- Veiller à la mise en place de toutes les mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants nécessitant un traitement (Projet d'Accueil Individualisé (PAI)) ou une attention particulière (Projet d'Accueil Personnalisé (PAP)) ;
- Assurer des actions d'éducation ou de promotion de la santé auprès des professionnels et des familles (alimentation, besoins fondamentaux du jeune enfant, sommeil, développement psychomoteur, exposition aux écrans, de santé environnementale, ...) ;
- Procéder, lorsqu'il est médecin, avec l'accord des parents, à son initiative ou à la demande du directeur de l'établissement ou du service, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.

Pour mieux accompagner ces enfants au quotidien avec leurs particularités, l'équipe de direction et les professionnels s'appuieront sur un PAI ou un PAP, établi à la demande de la famille et veilleront à :

- Proposer une adaptation personnalisée et progressive : les nombreux échanges permettront à l'équipe de connaître toutes les habitudes de l'enfant, d'observer les parents et repérer les gestes rassurants effectués par ces derniers, ... ;
- Proposer tout au long de l'année des réunions avec les parents et l'équipe pluridisciplinaire pour échanger sur l'évolution de l'enfant au sein de la collectivité et dans le cadre familial, redéfinir les axes prioritaires de soins, ... ;
- Permettre l'intervention des professionnels au sein de l'établissement (kinésithérapie, psychomotricité, ...) pour réduire l'état de fatigue, la perte temps, sur un lieu de vie sécurisant ;
- Aménager les horaires du contrat en tenant compte des rendez-vous, du rythme de vie de l'enfant et de sa famille ;
- Aménager un espace sécurisant et stimulant, acheter du matériel adapté ;
- Former et informer le personnel encadrant et leur permettre de monter en compétences ;
- Maintenir le lien avec le service PMI, le Centre d'Action Médico-sociale Précoce (CAMSP), intervenants médicaux et paramédicaux, ...
- Préparer l'entrée à l'école en faisant le lien avec direction de l'école, le référent santé et inclusion de la ville et avec le médecin de PMI.

Les temps collectifs se passent principalement dans les locaux de la Maison de l'Enfant, bâtiment répondant aux normes d'accessibilité. De plus, les assistantes maternelles accueillant au sein de leur domicile, celui-ci est conforme aux exigences en matière de sécurité au regard de l'agrément. Certaines permettent un accueil inclusif, quelles que soient les particularités des enfants.

L'équipe est régulièrement formée et sensibilisée et les assistantes maternelles sont accompagnées dans l'accueil quotidien de ces familles par la directrice et le médecin de la structure.

## II. Les compétences professionnelles mobilisées

### A. L'équipe et les intervenants

La liste nominative du personnel est transmise à la PMI chaque année, et à chaque modification.  
Aux Narcisses, l'équipe est composée de 13 assistantes maternelles et d'une directrice :

- **1 infirmière puéricultrice, directrice** dont les missions sont de :
  - Garantir le bon fonctionnement, la gestion de la structure et la qualité du service ;
  - Gérer les ressources humaines en animant et en pilotant les équipes ;
  - Assurer la gestion financière et matérielle de l'équipement ;
  - Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de la structure (établissement, éducatif, pédagogique et social) ;
  - Développer et animer un travail de réseau avec les différents partenaires ;
  - Accueillir, orienter et coordonner la relation avec les familles ;
  - Impulser et mettre en place différents projets à destination des enfants et de leurs familles (passerelle école, café des parents, rencontres, festivités, sorties, ...) ;
  - Organiser les soins et la surveillance médicale des enfants ;
  - Garantir le respect des valeurs pédagogiques au sein de la structure auprès des différents professionnels, stagiaires et intervenants ;
  - Accompagner l'enfant dans son développement psychomoteur et affectif en créant autour de lui un cadre sécurisant et en lui apportant un éveil et les soins adaptés à son âge et à ses besoins ;
  - Assurer un suivi régulier des enfants lors des visites à domicile des assistantes maternelles, en accompagnant celles-ci dans leurs missions ;
  - Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité en application du règlement départemental fixant les conditions d'agrément ;
  - Organiser la formation individuelle des assistantes maternelles.
  
- **14 assistantes maternelles agréées** par le conseil départemental de l'Hérault.

Cet agrément détermine le nombre d'enfants pouvant être accueillis au domicile de celle-ci. Toute dérogation ou modification de cet agrément est sollicitée auprès du conseil départemental après évaluation par la directrice du service.

Une évaluation des compétences professionnelles de l'assistante maternelle et de son domicile est réalisée tous les ans, mais aussi à l'occasion du renouvellement de l'agrément.

Les missions des assistantes maternelles sont de :

- Accueillir l'enfant et sa famille ;
- Assurer l'hygiène du matériel et du domicile ;
- Assurer les soins d'hygiène de l'enfant dans un climat de sécurité et de confiance ;
- Participer aux animations du service et organiser des temps d'éveil ;
- Veiller au respect du rythme de chaque enfant ;
- Respecter le projet pédagogique de la structure.

L'équipe est soutenue par :

- **Le médecin, référent accueil et santé inclusif** (Cf. I-B) ;
- **Le service technique** du CCAS qui est en charge des travaux et de l'entretien. Le responsable du service est également assistant de prévention et évalue les risques professionnels ;
- **Un agent administratif** qui soutient la direction dans ses tâches administratives ;
- **Le psychologue** qui accompagne les équipes en réunions d'analyse des pratiques professionnelles après un temps d'observation sur le terrain.

## **B. Le travail d'équipe**

*« Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants »*

Principe 9 de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Plusieurs dispositifs sont mis en place afin d'harmoniser et de faire évoluer nos pratiques autour d'une pédagogie commune à l'ensemble des établissements d'accueil et d'assurer une continuité dans la prise en charge quotidienne de l'enfant :

- Réunions de coordination 1 fois par mois, avec le directeur du CCAS, la directrice du service petite enfance et les directrices des différents établissements : pour donner toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement du service et mener des réflexions sur la qualité des conditions de travail ;
- Réunions pédagogiques avec les directrices des différents établissements et la directrice petite enfance : pour partager les expériences, harmoniser les pratiques et développer des valeurs pédagogiques communes ;
- Réunions d'équipe : pour parler d'organisation, des différents projets, ...
- Une attention particulière portée aux conditions de travail. Un cadre sain et confortable favorise la qualité de l'accueil pour le bien-être de tous : rénovation du bâtiment, achat de mobiliers ergonomiques,...

## **C. L'analyse des pratiques professionnelles et la formation**

*« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents »*

Principe 10 de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Il est important que chaque professionnel puisse se perfectionner, acquérir de nouvelles connaissances pédagogiques et compétences tout au long de sa carrière, afin de rester performant dans son domaine.

Pour cela, les agents bénéficient de :

- Réunions d'analyse des pratiques professionnelles tous les 2 mois, animés par un psychologue ;
- Des réunions d'analyses de pratiques mensuelles organisées pour les directeurs et les directeurs adjoints ;
- Formation individuelle : chaque agent peut bénéficier de la formation continue, via le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ou son compte personnel de Formation (CPF). La hiérarchie peut également faire une proposition de formation à un agent lors de l'entretien professionnel annuel, pour lui permettre d'acquérir de nouvelles connaissances et capacités, nécessaires à l'exercice de ses missions ;
- Formation collective : une formation ou journée pédagogique est planifiée tous les ans à la fin du mois d'août, pour l'ensemble des agents du service petite enfance. La thématique choisie permet

d'harmoniser les pratiques d'un établissement à un autre, de mener des réflexions communes et de partager des savoir-faire ;

- Formations internes assurées par la directrice avec le concours du référent accueil et santé inclusif pour réactualiser les connaissances en matière de soins et d'hygiène, de développement de l'enfant ou aborder des thèmes en lien avec la pédagogie ;
- De différents temps de rencontre : certains temps collectifs peuvent avoir lieu en présence du référent accueil et santé inclusif qui répondra aux questions des professionnelles ; de même, les visites à domicile de la directrice permettent un espace d'échange, d'observation et d'accompagnement des pratiques professionnelles
- Un partenariat avec l'école de puéricultrices dont les étudiants animent des actions d'informations thématiques tous les ans auprès des assistantes maternelles.

### III. Projet éducatif

#### A. L'accueil

*« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli (e) quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache »*

Principe 3 de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant

La continuité de l'accueil, en maintenant le lien entre l'accueil au domicile de l'assistante maternelle et la vie à la maison, est assurée par la mise en place de repères dans le temps (déroulement de la journée, rituels, ...), dans l'espace (aménagement des espaces, visuels, ...) et renforcée par le fait que l'enfant soit accueilli tous les jours et pour l'ensemble de sa journée par la professionnelle.

##### 1) La première rencontre, l'adaptation, la familiarisation

Ce premier temps de rencontre progressif sur deux semaines environ, est proposé à chaque famille pour permettre à l'enfant et à ses parents de se familiariser en douceur avec la référente, son domicile et le groupe d'enfants. Cette période est également essentielle pour les professionnels afin de connaître les habitudes de vie de l'enfant dans l'objectif de répondre au mieux à ses besoins et de prendre en compte son individualité dans le collectif.

Sa durée dépend de chacun et nécessite souplesse et respect pour permettre à l'enfant et à ses parents de mieux vivre cette séparation.

##### 2) L'accueil au quotidien, la pédagogie et l'aménagement de l'espace

L'aménagement des lieux de vie est réfléchi en équipe. Bien que chaque logement soit différent, il tient compte des besoins de chaque enfant, en structurant la pièce de jeu en espaces identifiés (jeux symboliques, coin lecture, coin moteur, coin bébé, ...).

L'équipe accorde une attention particulière aux temps de séparation et de retrouvaille avec la famille, qui sont des temps de communication privilégiés.

Au cours de la journée, l'accompagnement des professionnels a pour objectif de permettre à l'enfant de se sentir en sécurité. Ils sont pleinement présents et disponibles auprès de lui dans la bienveillance, lui donnent des repères structurants et lui laissent l'objet transitionnel (doudou, tétine, ...) à disposition.

L'agencement de l'espace et la posture professionnelle favorisent les expériences de l'enfant et la construction de sa personnalité singulière en lui laissant faire des choix, au travers notamment de la libre circulation.

Le processus d'autonomie propre à chaque enfant sera accompagné par les professionnels au quotidien, dans les différents temps d'accueil.

## B. Le soin

*« L'enfant, un partenaire compétent et actif au moment des soins : l'enfant a besoin de se sentir psychologiquement porté, contenu, entendu, compétent et partenaire dans la relation, à la fois pour son bien-être et pour s'ouvrir à lui-même, à la relation et au monde. Les soins sont, pour l'enfant et l'adulte qui prend soin de lui, des occasions privilégiées de rencontre et de dialogue. Ainsi, l'adulte, par la qualité de ses gestes, de ses paroles et de sa présence, tient compte des manifestations, des paroles et des initiatives de l'enfant. Il y répond, (...) et leur donne un sens. Il ajuste ainsi ses propositions et attend la réponse de l'enfant. Un vrai dialogue entre le professionnel et l'enfant s'installe. Cela soutient l'enfant dans la prise de conscience de lui-même et dans l'acquisition de son autonomie ».*

Formation Pikler France, les soins corporels : des gestes, une attitude, une relation

### 1) L'alimentation

Le repas répond à un besoin physiologique, à la découverte des goûts et des saveurs. C'est un moment de plaisir, d'échange et d'apprentissage de l'autonomie.

Pour les bébés, les repas sont donnés sur les genoux du professionnel référent, pour un moment privilégié avec l'entière disponibilité de l'adulte. Il n'y a pas d'heure de service, le repas est proposé à chaque bébé en fonction de son rythme.

Les enfants plus autonomes mangent en petit groupe. La professionnelle est disponible et à l'écoute des enfants du fait de son organisation. Elle veille au bon déroulement du repas et accompagne les enfants vers l'autonomie.

Les repas sont servis dans leur intégralité (de l'entrée au dessert) dans des assiettes compartimentées. Les enfants sont libres de choisir l'ordre des plats et de gérer le temps de repas.

La qualité relationnelle entre l'enfant et l'adulte pendant les repas est aussi importante que la qualité des aliments. Les professionnels invitent les enfants à goûter sans jamais forcer, ni exercer de chantage ou de privation.

La composition des repas est réfléchi dans le respect des besoins nutritionnels recommandés en fonction de l'âge des enfants. Les repas sont préparés par l'assistante maternelle dans le respect des règles d'hygiène. La texture (mixée, moulinée ou en morceaux) est adaptée à chaque enfant.

### 2) Le sommeil

Le sommeil est un besoin essentiel qui favorise le bon développement de l'enfant et l'aide dans ses apprentissages. En effet, le repos permet d'être à nouveau disponible pour découvrir, explorer, s'éveiller, ... C'est pourquoi le rythme de chaque enfant est respecté. Les professionnels ne réveillent pas un enfant durant son sommeil. Un temps de repos est proposé dès que nécessaire, à chaque fois que le professionnel repère les signes de fatigue de l'enfant.



L'assistante maternelle veille à favoriser les conditions propices à l'endormissement et au sommeil : ambiance calme, paroles apaisantes et rassurantes, présence de l'adulte, respect des rituels (doudou, tétine, bercement, contact physique, toujours installé dans le même lit, ...).

Les enfants se réveillent naturellement et certains se lèvent seuls. L'assistante maternelle les accompagne à la sortie de l'espace de sommeil.

### 3) L'hygiène et les soins corporels

Les soins corporels prodigués à l'enfant mettent en jeu le contact physique et les paroles qui sont indispensables à son bien-être psychologique et à son bon développement psychomoteur.

Les soins et les changes sont pour chaque enfant, des moments où s'installe une relation privilégiée entre l'enfant et le professionnel qui s'occupe de lui.

Ce dernier veille à créer un climat de confiance, dans le respect de son intimité et garantit son entière disponibilité durant ce moment d'échange. Le professionnel référent prend soin du soin corporel de l'enfant selon les principes d'Emmi Pikler : parler avant de toucher le corps de l'enfant, respecter son rythme physique et émotionnel.

Il prend en compte les réactions, les mouvements, les initiatives de l'enfant et par ses gestes et ses paroles, il introduit la coopération entre l'enfant et lui. L'enfant devient partenaire de ce soin (se tenir debout, enlever seul sa couche, faire sa toilette,...). Ces actes le préparent à l'acquisition de la propreté (continence).

## C. Le développement, le bien-être et l'éveil

*« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités »*

Principe 2 Charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

### 1) Le jeu et les activités

*« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel(le)s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir ».*

Principe 4 de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant

*« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement ».*

Principe 6 de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Le jeu est un besoin fondamental pour le développement physique et psychique de l'enfant.

Le jeu libre est l'activité principale des enfants accueillis en petite enfance. Il permet à travers de multiples expérimentations de mieux appréhender ses compétences, d'intégrer son schéma corporel, de développer sa motricité et ses capacités intellectuelles. En apprenant sur son environnement immédiat, il améliore sa confiance en lui, son autonomie, sa pensée créative et sa relation à l'autre.

Des activités accompagnées sont proposées aux enfants. C'est l'occasion de faire de nouvelles découvertes, de susciter leur curiosité tout en respectant leur spontanéité. Les enfants restent libres de faire l'activité de leur

choix, selon leurs envies du moment. Le plaisir est au centre des préoccupations des professionnels.

## 2) L'approche artistique et culturelle

*« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels ».*

Principe 5 de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant

La sensibilisation aux pratiques culturelles et artistiques favorise, dès le plus jeune âge et avant même l'entrée en école maternelle, la curiosité, la construction et l'épanouissement de l'enfant.

Elle se décline de différentes manières, selon les projets des professionnels de la petite enfance et varie d'une année à l'autre :

- Activités artistiques avec découvertes et utilisation de matériaux et de textures variés ;
- Intervenants extérieurs (danseur, musicien,...) ;
- Proposition de spectacles ;
- Lectures, chants et musique du monde ;
- Découvertes culinaires de nouveaux goûts, saveurs et couleurs (semaine thématique) ;
- Découverte des instruments de musique et manipulation ;
- Proposition d'expériences sensorielles variées (approche snoezelen).

## 3) L'égalité garçon fille

*« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel(le)s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et ces hommes que je construis mon identité ».*

Principe 7 de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant

C'est pendant la petite enfance que l'enfant développe son identité et apprend comment entrer en relation avec les autres. Il est important de l'encourager tôt, à avoir des relations d'égalité et saine avec des personnes de l'autre sexe. En mettant l'accent sur ce que les garçons et les filles ont en commun, les tout petits développent aussi le plaisir d'être ensemble.

Les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre. Il est nécessaire de veiller à ce que les filles et les garçons soient encouragé(e)s de la même manière à aller vers des activités qui suscitent leur intérêt, sans être freiné(e)s dans leur développement. Les jeux sont à disposition des enfants et en libre choix selon leur envie du moment. Une grande variété de jeux et d'objets, sans indiquer la fonction précise de ces derniers, rend l'enfant acteur de ses apprentissages.

Les professionnels, par leur communication et attitudes veillent à ne pas transmettre des stéréotypes de comportement lié au sexe de l'enfant. Ils encouragent les garçons comme les filles à reconnaître leurs émotions et à les exprimer avec des mots. Cette posture permet d'accompagner chaque enfant dans la prise de conscience de son identité de fille ou de garçon et à la fierté qu'ils en tirent.

Le service petite enfance envisage de travailler plus précisément sur ces questionnements au travers notamment de l'observation mais aussi du questionnement des attitudes de socialisation différenciée des filles et des garçons. Un appui théorique sera mis en place et permettra aux équipes de nourrir ces réflexions pour affiner les postures professionnelles garantissant un accueil non genré des enfants.

## IV. Le projet social et le développement durable

### A. Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

La commune de Lattes est composée de trois quartiers. On retrouve notamment les structures suivantes :

Quartier de Boirargues :

- Un multi-accueil collectif de 76 places pour des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans révolus : « Les Libellules » ;
- 2 assistantes maternelles du service d'accueil familial (SAF) « Les Narcisses » pour l'accueil de 6 enfants âgés de 10 semaines à 3 ans révolus ;
- Des assistants maternels indépendants reliés au Relais Petite Enfance (RPE) de Lattes et Pérols ;
- Un lieu d'accueil parents-enfants « Les étoiles filantes » géré par l'association « Jouons en ludothèque » : tous les mercredis de 14h à 18h au sein des « Libellules » ;
- Un groupe scolaire « Le Baladet » ;
- Un quartier en plein essor démographique.

Quartier de Lattes centre :

- Un multi-accueil collectif de 65 places pour des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans révolus : « Le Nid du Méjean » ;
- 9 assistantes maternelles du service d'accueil familial (SAF) « Les Narcisses » pour l'accueil de 27 enfants âgés de 10 semaines à 3 ans révolus ;
- Des assistants maternels indépendants reliés au Relais Petite Enfance (RPE) de Lattes et Pérols ;
- Un lieu d'accueil parents-enfants « Les étoiles filantes » géré par l'association « Jouons en ludothèque » : tous les samedis de 9h à 13h au sein du « Nid du Méjean » ;
- 3 groupes scolaires : « La Cougourlude », « Port Ariane », « Le grand tamaris » ;
- Le centre de loisirs Nelson Mandela

Quartier de Maurin :

- Un multi-accueil collectif de 12 places pour des enfants âgés de plus de 18 mois à 3 ans révolus : « Les Mésanges » ;
- Un multi-accueil collectif à gestion associative parentale de 30 places pour des enfants de 10 semaines à 3 ans révolus : « Les Micocouliers » ;
- Une micro-crèche à gestion privée « People & baby » de 10 places pour des enfants de 10 semaines à 3 ans révolus « Vitamine » ;
- 2 assistantes maternelles du service d'accueil familial (SAF) « Les Narcisses » pour l'accueil de 5 enfants âgés de 10 semaines à 3 ans révolus ;
- Des assistants maternels indépendants reliés au Relais Petite Enfance (RPE) de Lattes et Pérols ;
- Un groupe scolaire « La Castelle ».

### B. Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

L'accueil des familles doit s'effectuer avec l'implication des parents dans la vie de la structure, en fonction de leurs possibilités, afin de respecter une cohérence éducative et une continuité des soins apportés à leur enfant.

La période de familiarisation ou d'adaptation :

La disponibilité des parents par leur présence est indispensable afin d'assurer le bon déroulement de cette période. L'enfant, ses parents et les professionnels référents apprennent à se connaître et construisent

ensemble une relation basée sur le respect, la communication et la confiance. Elle est déterminante pour la qualité de l'accueil à venir.

#### Les informations transmises aux familles :

La direction communique de multiples informations aux parents par divers moyens : affichages, courriers, mailings, plateforme numérique « espace citoyen » de la commune de Lattes, Facebook de la ville, ...

#### Le conseil de crèches :

Le conseil des crèches est une instance réunissant, lors de réunions trimestrielles, l'adjoint délégué à la petite enfance, le directeur du CCAS, la directrice petite enfance, les directrices et les parents représentants des différents établissements. Il a pour objectif de favoriser l'expression et la participation des parents en les associant à la vie de la structure. Il permet de mieux connaître les attentes des familles et de travailler communément vers l'amélioration de la qualité d'accueil. Il favorise la circulation des informations avec l'ensemble des interlocuteurs (familles, élus, professionnels).

#### Les réunions de parents :

Elles sont diverses : réunion de pré-admission informant des modalités de contrat et d'accueil des enfants, réunion de présentation de l'équipe, de la pédagogie et des différents projets, réunions thématiques, ...

#### Les temps de transmissions :

Les temps d'accueil du matin et du départ des enfants favorisent la discussion entre les parents et les professionnels autour de l'enfant, de son évolution psychoaffective, psychomotrice et de son éveil. Ces temps d'échanges sont très importants car ils favorisent la bonne continuité de soins et une meilleure attention portée aux besoins des enfants.

#### Les rencontres ponctuelles :

Il s'agit d'une prise de rendez-vous à la demande des professionnels, de la direction ou des parents. Elles permettent une mise au point sur une situation, de faire un retour d'observations et d'envisager un ajustement pour améliorer l'accueil de l'enfant.

#### Les festivités :

La participation des parents peut être sollicitée lors de spectacles, de sorties et d'animations proposées tout au long de l'année.

### **C. Les actions de soutien à la parentalité**

Le réseau parentalité lattois a été créé en 2018. Ce dispositif regroupe de nombreux partenaires présents sur le territoire pouvant apporter un soutien aux besoins et aux attentes des familles : service des sports, médiathèque, représentants des établissements scolaires, collège, Maison de la Nature, service jeunesse, service culture, association Modérato, conseil départemental de l'Hérault, Caisse d'allocations familiales (Caf) de l'Hérault, Ecole des Parents et des Educateurs (EPE), l'ÉTAPE, crèches associative et privée, association « Jouons en Ludothèque », Maison de la Justice et du Droit, ...

Un livret « Être parent à Lattes » répertorie par quartier les différents services proposés.

Une journée festive est organisée chaque année pour favoriser la rencontre des partenaires et des familles autour d'un moment de jeu et de convivialité avec leur enfant.

Des réunions thématiques trimestrielles sont proposées permettant à chaque partenaire de connaître les missions de chacun et de bénéficier d'informations importantes pour identifier, soutenir et orienter les familles

en difficultés. Ainsi, la directrice d'établissement est à l'écoute des questionnements et des difficultés des familles, apportent des conseils ou oriente vers un partenaire si nécessaire.

#### **D. Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle**

*« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille ».*  
Principe 1 de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Les familles rencontrant des difficultés sociales ou engagées dans un parcours d'insertion professionnelle bénéficient des mêmes droits d'accueil. La situation professionnelle ou financière d'une famille ne fait pas partie des critères d'attribution des places.

Une attention particulière est accordée aux familles recommandées par les services de la PMI ou par le service accueil social du CCAS.

#### **E. La démarche en faveur du développement durable**

De nombreuses réflexions ont déjà été menées, visant à réduire les actions néfastes pour la planète, préserver notre environnement et la santé des enfants et des professionnels :

Au niveau bâtimentaire :

- Choix des matériaux dans l'objectif de réduire la consommation ;
- Eclairages par détection de mouvements dans les zones de circulation ;
- Robinets avec un système de détection ;
- Végétalisation des cours pour apporter de la fraîcheur.

Au niveau des produits d'entretien :

- Utilisation de centrales de dilution et mise en place du procédé d'imprégnation des lavettes et serpillères pour limiter les gaspillages de produit détergents et de lessive ;
- A la lingerie centrale, des machines professionnelles permettent d'optimiser l'entretien du linge de l'ensemble des services.

Au niveau des produits d'hygiène :

- Choix des produits de toilette préconisés pour la fragilité de l'état cutané du tout jeune enfant, sans substances toxiques, ni perturbateurs endocriniens ;
- Protocole de soins limitant l'usage de savon, de pommade et privilégiant l'eau pour le change de la couche ;
- Conservation de la serviette de toilette de l'enfant pour les changes de la journée sauf si celle-ci est souillée.

Au niveau du mobilier :

- Choix d'un mobilier résistant, facile d'entretien, issu de bois de forêts durables, avec des peintures et vernis sans solvants.

Au niveau des activités, de l'éveil :

- Récupération de petits matériels (cartons, emballages, papiers, tissus, ...) pour les activités ;
- Choix des jeux et jouets fabriqués avec des matériaux écoresponsables (bois, tissus, ...).

Au niveau de la préparation des repas :

- La majorité des produits sont issus de la filière courte ;
- Respect des lois Egalim et Agec : choix de la qualité (viande label rouge, poisson frais), plus de 20% de produits issus de l'agriculture biologique, utilisation de contenants réutilisables, ... ;
- Achat et utilisation de vaisselle en porcelaine, verre, ou inox ;
- Limitation du gaspillage alimentaire : commande du nombre de repas en fonction des présences, quelques jours avant sa fabrication et réajustement le matin-même.

#### Ecogestes :

- En été, aération aux heures les plus froides, utilisation d'occultant et fermeture des fenêtres aux heures les plus chaudes, ... ;
- Potager : découverte du cycle des plantes, entretien et arrosage, jusqu'à la cueillette, mise en place de collecteurs de pluie ;
- Tri sélectif en cuisine, dans les bureaux ;
- Recyclage de certains matériaux pour des activités éducatives et créatives ;
- Fabrication « maison » de pâte à modeler, de texture à « patouille », ... ;
- Recyclage du linge usagé pour l'entretien et les activités salissantes ;
- Réduction des impressions, privilégier le recto-verso, échanges par mail privilégiés avec les familles, dématérialisation des factures, ... ;
- Encouragement des déplacements en vélo, poussettes, à pied, par la mise à disposition de parcs à vélo (arceaux), local pour poussettes et tricycles, ...

## Conclusion

Le service d'accueil familial est une structure offrant un mode d'accueil individualisé grâce à des assistantes maternelles réparties sur l'ensemble de la commune.

Ce projet commun permet, malgré la diversité des lieux d'accueil proposée, de suivre une ligne commune tant par nos valeurs pédagogiques, qu'éducatives et sociales et venir ainsi compléter l'offre d'accueil sur la commune.